Image not found or type unknown

# non paiement du loyer par mon concubin co-titulaire du bail

Par **krykry**, le **15/06/2011** à **14:27**

Bonjour je suis co-titulaire d'un bail de location avec mon concubin et il y a une clause de solidarité dans le bail. Depuis notre entrée dans le logement ça fait déjà 3 mois il ne m'a jamais donné quoi que ce soit pour m'aider à payer le loyer comme en ce moment nous sommes en conflit! Mais nous avons ensemble un enfant, et comme il vit toujours avec moi je n'ai pas droit à l'allocation logement et il touche beaucoup plus que moi! J'ai du mal à payer le loyer toute seule car c'est plus de la moitié de mon salaire et je dois faire les courses et j'ai d'autres factures à payer! Je ne sais pas quoi faire s'il vous plait aidez moi. J'ai peur de me retrouver interdit bancaire à cause de tout ça!

Par **Domil**, le **15/06/2011** à **14:28**

Comme toujours dans un cas pareil, c'est un problème de couple. Arrêtez de faire les courses pour lui, ne payez plus les factures des services dont il a besoin etc.

Par **krykry**, le **15/06/2011** à **15:51**

Je le fais déjà, je ne fais plus de courses pour lui ni le repas, je fais juste à manger pour les enfants mais je ne sais pas quoi faire d'autre.

Par **Domil**, le **15/06/2011** à **16:12**

Si vous ne payez pas le loyer, le bailleur pourra envoyer un commandement de payer en vue de résilier le bail.
Juridiquement, vous devez envoyer une LRAR de mise en demeure au co-titulaire du bail exigeant qu'il vous rembourse la part du loyer que vous avez payé pour lui et qu'il paye la part chaque mois, qu'à défaut, vous l'assignerez au tribunal

Par **krykry**, le **15/06/2011** à **16:20**

D'accord je vais faire ça j'espère qu'il va comprendre! Je vous remercie énormément.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés